

NOVA PROTO CFM TROPHY 2025

-

REGLEMENT SPORTIF



ARTICLE 1 - PRESENTATION :

La société NOVA PROTO et SUDPROJECT (Opérateur délégué par la FFSA à la promotion du Championnat de France de la Montagne) organisent le "NOVA PROTO CFM TROPHY 2025" visant à récompenser les concurrents participants, sur des voitures de la marque NOVA PROTO, au Championnat de France de la Montagne 2025.

En tant qu'organisateur du "NOVA PROTO CFM TROPHY 2025", NOVA PROTO et SUDPROJECT établissent le présent règlement sportif en conformité avec la réglementation technique et sportive de la FFSA.

L'objectif du "NOVA PROTO CFM TROPHY 2025" est de récompenser les concurrents, participant au Championnat de France de la Montagne 2025, engagés sur des voitures de la marque NOVA PROTO.

,

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'ENGAGEMENT & DE PARTICIPATION :

Les concurrents qui souhaitent participer au "NOVA PROTO CFM TROPHY 2025" doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1. Avoir souscrit un pack PILOTE CFM-CHALLENGE 2025-OPEN pour la saison 2025, auprès du promoteur du Championnat de France de la Montagne, SUDPROJECT.
2. Satisfaire aux conditions d'engagement telles qu'elles sont définies dans le pack PILOTE CFM-CHALLENGE 2025-OPEN.
3. Ne pas être déjà inscrit dans un trophée, ou challenge similaire, organisé par un autre constructeur sur le Championnat de France de la Montagne 2025.
4. Respecter la charte graphique "Voiture" édictée par NOVA PROTO et SUDPROJECT, située en annexe du présent règlement.

NOVA PROTO et SUDPROJECT se réservent le droit d'examiner l'éligibilité de toute admission d'un pilote au "NOVA PROTO CFM TROPHY 2025" afin de préserver l'esprit sportif.

NOVA PROTO et SUDPROJECT se réservent le droit de refuser la participation d'un pilote au "NOVA PROTO CFM TROPHY 2025" ou de l'en exclure en cours de saison, sans en avoir à justifier la raison.

L'inscription au "NOVA PROTO CFM TROPHY 2025" peut se faire à tout moment au cours de la saison 2025, sous réserve que les conditions, d'engagement et de participation, soient respectées.

Par le seul fait de participer au "NOVA PROTO CFM TROPHY 2025", le pilote accepte les termes du présent règlement sportif et s'engage à le respecter dans la forme comme dans l'esprit.

Dans le cas où un pilote aurait fait l'objet, depuis moins de 10 ans, ou ferait l'objet actuellement d'une condamnation pénale pour délit ou crime, il s'engage à en informer la société NOVA PROTO et/ou SUDPROJECT sous peine de voir sa participation refusée.

ARTICLE 3 - VOITURES ET EQUIPEMENTS :

Les voitures participant au "NOVA PROTO CFM TROPHY 2025" doivent être admises sur les épreuves auxquelles elles participent, conformément à la réglementation technique FFSA des groupes CN et

E2SC.

Les pneumatiques utilisés doivent être en conformité avec la réglementation technique et sportive du Championnat de France de la Montagne 2025.

En cas de disqualification d'un concurrent, sur une épreuve du Championnat de France de la Montagne 2025, le pilote pénalisé pourra également être exclu du "NOVA PROTO CFM TROPHY 2025".

ARTICLE 4 - EXPLOITATION :

La participation d'un pilote au "NOVA PROTO CFM TROPHY 2025" entraîne de plein droit pour les sociétés NOVA PROTO et SUDPROJECT d'utiliser le nom, la voix et/ou l'image du pilote, ainsi que ses performances, ses résultats, l'image de sa voiture, et toutes les caméras embarquées, pour toute action de relations publiques, promotionnelle ou publicitaire.

Cette disposition est valable pour le monde entier, sur tous supports, pendant une durée de 10 ans à partir du 1er janvier 2025.

ARTICLE 5 – CLASSEMENTS :

Chaque pilote engagé au "NOVA PROTO CFM TROPHY 2025" est classé dans le Challenge Open correspondant à la classe à laquelle appartient sa voiture.

L'attribution des points sur chaque épreuve est identique à l'attribution des points du Championnat de France de la Montagne 2025. Le classement final d'un Challenge Open s'effectue, en cumulant les 8 meilleurs résultats obtenus par chaque pilote durant la saison.

Seront déclarés "Lauréats" du "NOVA PROTO CFM TROPHY 2025", tous les premiers pilotes, classés parmi les pilotes engagés au "NOVA PROTO CFM TROPHY 2025", de chaque Challenge Open organisé dans les groupes CN et E2SC.

ARTICLE 6 – DOTATIONS :

A l'issue de la saison 2025, chaque "Lauréat" du "NOVA PROTO CFM TROPHY 2025" se verra récompensé par une dotation de :

 **Un Test Circuit** 
SUR UNE NOVA PROTO NP02

NOVA PROTO et SUDPROJECT se réservent le droit de repêcher un pilote parmi les meilleurs deuxième des Challenges Open organisés dans les groupes CN et E2SC.

Les précisions concernant les modalités de déroulement de cette dotation seront transmises aux pilotes, par NOVA PROTO, lors de la Remise des Prix du CFM-CHALLENGE 2025.

ARTICLE 7 - REMISE DES PRIX :

Tout pilote récompensé, absent lors de la cérémonie de remise des prix du CFM- CHALLENGE 2025, se verra privé de la totalité de ses récompenses sauf cas de force majeure, définis par le service juridique de la FFSA.

ANNEXE 1 : CHARTE GRAPHIQUE "NOVA PROTO TROPHY 2025"

